



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **AQUASORB 3005***

*de la société* SNF sa

*enregistrée sous le* n°2023-1018

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le produit FERTISORB devient second nom commercial du produit de référence AQUASORB 3005.



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	AQUASORB 3005 FERTISORB
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	SNF sa Rue Adrienne Bolland ZAC de Millieux 42160 ANDREZIEUX cedex France
<b>Classe - Type</b>	Rétenteur d'eau
<b>Etat physique</b>	Solide
<b>Numéro d'intrant</b>	955-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	8410030

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché (1010009)

Date de l'échéance de l'AMM	31/12/2022
Date limite pour la mise sur le marché des stocks	30/06/2023
Date limite pour l'utilisation du produit ou de l'ensemble de produits	30/06/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 05/05/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur par intérim des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BITAUD*

33BC435FF8C6444...